

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ - (n° 2557)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 168

présenté par
M. Lenoir-----
ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 21, supprimer les mots :

« en exécution des contrats conclus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination avec les amendements précédents supprimant les contrats prévus entre EDF et les fournisseurs alternatifs.